

Naufrage du Concordia un million deuros damende pour Costa

Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)

Mercredi, 10 Avril 2013 00:00 -

"Quinze mois après le naufrage du Concordia près de l'île de Giglio, la compagnie Costa Croisière vient d'être condamnée, ce mercredi, à une amende de un million d'euros par le tribunal de Grosseto en Toscane. Dans la nuit du 13 janvier 2012, le paquebot, avec à son bord 4 229 personnes dont 3 200 touristes, avait heurté un écueil avant de s'échouer. Le drame avait fait 32 morts. Les corps de deux victimes n'ont jamais été retrouvés.

La compagnie Costa avait reconnu sa responsabilité administrative car ses employés sont considérés comme étant à l'origine du naufrage. Selon les médias italiens, Valeria Montesarchio, la juge des enquêtes préliminaires du tribunal de Grosseto en charge de cette affaire, a accepté la demande de peine négociée déposée par la compagnie en février dernier. Avec cette amende, Costa ne peut plus être attaquée au pénal par les familles des victimes mais juste au civil pour obtenir des indemnisations. «C'est la solution la plus raisonnable par rapport à ce qui s'est produit et c'est une solution équilibrée», a estimé Marco De Luca, l'avocat de la compagnie".

[lire la suite](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Naufrage du Concordia un million deuros damende pour Costa](#)